



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exploitants

Question écrite n° 22031

Texte de la question

M. Daniel Poulou souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les engagements de crédits tempête en région Aquitaine. Dans l'ensemble du territoire régional, l'essentiel des demandes de crédits tempête a été traité. Malgré tout, près de 1 500 dossiers restent en attente. Aussi, pour répondre aux inquiétudes des professionnels, il souhaite qu'il lui précise le calendrier des procédures en cours et la planification de l'engagement des moyens.

Texte de la réponse

A la suite des tempêtes de décembre 1999, l'État s'est engagé à affecter une moyenne annuelle de 91,5 millions d'euros, sur une période de dix ans, pour le nettoyage et la reconstitution des forêts sinistrées. Cet engagement a été tenu et environ le tiers du montant total des enveloppes a été adressé à la région Aquitaine, qui représente 25 % des surfaces forestières sinistrées en France. La part des dotations qui sera attribuée à cette région devrait être maintenue au tiers environ du montant national jusqu'en 2010. Les opérations de reconstitution sont actuellement renforcées dans le département de la Gironde où se trouvent les deux-tiers des surfaces sinistrées de la région. C'est ainsi que des délégations complémentaires de crédits seront adressées à la région Aquitaine en fin d'année 2003 pour un montant total de 8,2 millions d'euros environ. La poursuite de la reconstitution des forêts d'Aquitaine, à laquelle le Gouvernement est très attaché, fera l'objet, en 2004 et dans les années suivantes, d'une attention toute particulière.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Poulou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22031

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5504

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2241